

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 196.

SAMEDI.

18 AOUT 1832.

### TURQUIE.

SMYRNE, 16 juillet. — Je vous avais annoncé sommairement que M. le consul-général de France à Smyrne avait amené son pavillon à la suite d'une avanie grave subie par un agent français. Voici sur cette affaire des détails plus circonstanciés :

M. Metaxa, agent consulaire de France à Ourlac, reconnu par la Porte en vertu de lettres visirielles qui enjoignent aux autorités locales de le recevoir en cette qualité, avait failli, il y a huit jours, être victime d'un horrible attentat.

Ce fonctionnaire fut assailli par une troupe de plusieurs centaines d'hommes qu'animaient l'aga, le cadi et les principaux chefs de la communauté grecque d'Ourlac. Il fut saisi par ces forcenés et indignement maltraité. Sa maison fut pillée, ses meubles brisés, jetés par les croisées, et sa famille et lui furent pendant plusieurs heures en butte à la féroce brutalité d'une population barbare, excitée au crime par des chefs plus barbares encore.

Lorsque la maison de cet agent français eut été dévastée, des soldats furent placés en sentinelle à la porte avec ordre de le garder à vue prisonnier chez lui. M. Metaxa parvint cependant à se soustraire à la surveillance de ses geôliers et au sort funeste qui le menaçait sans doute, en se sauvant à la faveur de la nuit. Il arriva lundi matin à Singrac après avoir marché pendant deux jours dans des chemins de traverse pour échapper aux poursuites dirigées contre lui pour empêcher qu'il ne fit connaître à Smyrne les événements qui venaient de se passer.

Immédiatement après avoir reçu le rapport de son agent, M. le consul-général fit demander à Thair bey, gouverneur de Smyrne, une réparation éclatante pour l'outrage qui venait d'être fait au pavillon de France. Ourlac n'était pas compris dans la juridiction du gouverneur de Smyrne, et celui-ci ne put donner sur-le-champ aucune espèce de réparation.

Les négociations ont duré deux jours, et M. le consul-général, n'ayant pas reçu dans le terme fixé par lui la satisfaction qu'il avait demandée, et aucune réponse satisfaisante ne lui ayant été donnée, fit abattre son pavillon hier à quatre heures.

On attribue la conduite coupable des autorités et des habitans d'Ourlac à la crainte où ils étaient que l'agent consulaire français n'inspirât aux négocians de Smyrne plus de confiance qu'ils n'en accordent aux Grecs et aux gens du pays qui font le commerce, et n'obtiennent bientôt sur eux une préférence préjudiciable à leurs intérêts.

Ce matin, de nouveaux pourparlers ont été entamés. Il a été convenu qu'on accorderait à M. le consul-général de France la satisfaction qu'il réclame, savoir : 1° la réinstallation de M. Metaxa dans son poste d'agent consulaire à Ourlac; 2° la destitution de l'aga et du cadi. Ce dernier est déjà destitué et est en prison à Smyrne; 3° la punition des chefs de la communauté grecque et de tous les individus signalés par M. Metaxa comme ayant été les principaux moteurs de l'acte de violence commis contre lui; 4° une indemnité pécuniaire pour les dégâts et pertes qu'on lui a fait éprouver; 5° et enfin des excuses de la part des autorités d'Ourlac. Moyennant cette réparation, M. le consul-général de France a consenti à relever son pavillon, ce qui a eu lieu aujourd'hui à sept heures.

L'aga d'Ourlac ne dépendant en rien du gouverneur de Smyrne, celui-ci a demandé sa destitution et son arrestation au gouverneur de Guzoz-Hissar. Ainsi, cette affaire, qui pouvait avoir de funestes conséquences, est heureusement arrangée.

### SUISSE.

BERNE, 10 aout. — Un Suisse revêtu d'un caractère public, et qui vient d'avoir l'occasion de communiquer avec un personnage éminent du gouvernement français, n'a pas craint de lui demander des explications, auxquelles on a répondu :

« Que les troupes autrichiennes qui sont réunies sur la frontière ont une autre destination, et que la Suisse ne doit en concevoir aucune inquiétude;

« Que malgré l'espoir et les menées d'une faction, les bruits d'une invasion sont dénués de fondement;

« Que la France s'est déjà expliquée à cet égard et qu'elle ne le souffrira jamais;

« Qu'elle ne permettra pas qu'une main étrangère change une syllabe aux constitutions de la Suisse;

« Que si un seul soldat étranger mettait le pied sur son territoire, les armées françaises sauraient la défendre, et rétablir les libertés helvétiques telles qu'elles ont été fondées par le peuple;

« Que les intentions de la France sont formelles, et qu'elle ne deviera pas de ce principe;

« Qu'il ne faut pas croire aux bruits contraires, souvent répandus à

dessein. Que les Suisses doivent avoir confiance et bannir toute inquiétude. »

(L'Helvétie.)

Un de nos amis, qui vient de parcourir la partie de l'empire d'Autriche limitrophe de la Suisse, nous transmet sur ce pays les détails suivants, qui, dans les circonstances actuelles, sont faits pour nous intéresser.

Les deux grands principes sont toujours en présence; c'est en parcourant l'Autriche que l'on peut se faire une idée de l'immensité qui les sépare. Cette puissance voisine n'est pas sans quelque danger pour la Suisse; ses troupes se trouvent échelonnées le long du Tyrol. En quittant Bregenz, où il y a 3000 hommes, on rencontre dans tous les villages une demi-compagnie, une compagnie, et souvent un plus grand nombre de soldats; de ce côté-ci de l'Arleberg se trouvent de batteries de l'infanterie, et de l'autre côté la cavalerie. Metternich pourrait donc, dans deux fois vingt-quatre heures, jeter plus de 15 mille hommes en Suisse; car ils sont sur le qui vive, et chaque soldat doit être prêt à l'appel.

On ne sait trop pourquoi ces préparatifs, car on est muet dans ce pays. Jamais on ne fera croire aux gens sensés que ces démonstrations sont faites dans le but de contenir les habitans, qui sont les plus paisibles du monde et s'inquiètent fort peu des décrets de la diète germanique; mais on ne doute guère que ce ne soit pour la Suisse et les constitutions de l'Allemagne, les deux grands maîtres n'en voulant pas entendre parler.

Ils sont ici dans la persuasion que la Suisse ne fera point de résistance, et que leurs troupes la traverseront à marche forcée, sans être inquiétées le moins du monde; elles se composent des hommes les plus fidèles aux principes de Metternich, surnommés les *Groengler*, ramassés de Croates et de Hongrois, qui marchent à la débânde à l'instar des cosaques, et qui sont voleurs de nature et de nation. Les officiers ne sont pas moins à craindre pour nous; j'en ai vu qui nous envisagent déjà comme ennemis jurés: tout leur désir est de marcher sur la Suisse, et je plains ma patrie si leurs vœux devaient se réaliser.

Je les ai entendus dire: *Oui, nous irons en Suisse; il faut que ces républicains passent par nos mains; nous saurons les mettre à la raison et les punir de leur fierté et de leur licence! Nous verrons si leur liberté les sauvera et pourra les garantir des calamités de la guerre que nous porterons chez eux. S'ils ne savent se conduire, nous le leur apprendrons, etc.* Comme il est de coutume que le serviteur parle comme le maître, ce ne sera pas pour protéger les peuples que Metternich envahira les pays voisins, mais bien avec la vengeance dans l'âme; et si nous ne savons défendre nos frontières, nous devons nous attendre au pillage et à la destruction. Les dispositions de ces officiers m'ont paru effrayantes, et la Suisse doit y réfléchir sérieusement.

Le matériel de guerre est considérable, et l'on ne rencontre sur les routes que convois et chariots de munitions, allant en sens divers; mais le mouvement principal est vers la frontière suisse.

Le Tyrol est bien disposé pour l'empereur, si l'on doit en croire les démonstrations qui lui ont été faites à son passage à Innsbruck; aussi s'est-il conduit populairement, se promenant dans la foule, sans garde et sans suite, comme un simple bourgeois. Ce souverain est personnellement aimé de ses peuples.

Les derniers jours de juillet, Marie-Louise a passé par Innsbruck, retournant dans ses états; elle est en grand deuil, et vit très-retirée, ainsi que tout ce qui l'entoure. Cette femme voit s'enfuir tout ce qui lui restait d'espérance et de grandeur.

Il y a quelque temps que le bruit s'était répandu en Autriche, et même avec assez de consistance, que le feu duc de Reichstadt avait voulu se sauver et que ce n'était qu'à quelque distance qu'on l'avait arrêté; c'est de cet événement que daterait sa maladie.

En Moravie et en Bohême on pense bien différemment que dans l'Autriche même; ces peuples, plus libres, plus indépendans que les autres parties de l'empire, sont aussi moins courbés sous le joug. Ils n'ont pas grande confiance dans les forces de leur souverain, et disent publiquement que dans six semaines ils auront les Français chez eux, si l'empereur va s'aviser de tenter le sort des armes contre la France.

Les événements de la Pologne et la part active que le roi de Prusse a prise contre elle, lui ont fait perdre infiniment dans l'esprit des peuples réunis à la Prusse, et qui sont liés d'intérêt par leurs relations, par leurs mœurs, leur caractère, leur langue, etc., à cette brave et malheureuse nation. On ne serait donc pas surpris de les voir se joindre aux provinces du Rhin au plus petit revers que pourrait éprouver ce souverain.

Il en est de Frédéric-Guillaume III comme de François II; ses sujets respectent en lui un monarque probe et sincèrement honnête homme; mais le jour où le prince royal lui succédera sera le jour d'une catastrophe quelconque. Si d'ici à cette époque les idées absolutistes gagnent du terrain, le prince royal de Prusse ne fera que leur imprimer un mouvement de conquête et d'invasion plus rapide encore; Nicolas et lui, la Russie et la Prusse ne seront plus qu'un.

Si au contraire les germes de liberté semés dans toute l'Allemagne peuvent se développer davantage, les efforts que fera le nouveau roi de Prusse pour les étouffer ne feront que hâter sa perte et la dislocation des états de la monarchie prussienne, qui n'est guère aujourd'hui, quoi qu'on dise, plus compacte qu'en 1806, alors qu'elle fut renversée d'un seul jour.

Voilà du moins comme tout ce qui pense, tout ce qui parle ici, voit l'avenir de l'Allemagne. Qu'est-ce donc qu'un système politique qui repose uniquement sur deux têtes à cheveux gris? (L'Helvétie.)

#### ANGLETERRE.

On écrit de Cantorbéry, 8 août : Hier soir à 7 heures, S. G. le lord archevêque de Cantorbéry est arrivé ici pour faire une visite à son diocèse. Les autorités de la ville s'étaient mises en devoir de le recevoir suivant l'usage ordinaire à Guildhall où une collation somptueuse avait été préparée.

On avait conçu la crainte, en raison du vote de l'archevêque contre le bill de réforme, qu'il n'en résultât quelque manifestation de l'opinion de la populace. En conséquence, de fortes barricades avaient été élevées en avant de Guildhall et un nombre considérable de constables jurés avaient été réunis pour un cas de nécessité.

Cinq minutes avant l'arrivée de l'archevêque, tout jusque-là s'était bien passé sans aucune démonstration, lorsqu'un marin dans un état d'ivresse, mais avec une apparence de calme et de sang-froid, accompagné de deux femmes de mauvaise vie, vint se placer au milieu de la rue. Dès qu'il fut aperçu par l'Alderman Cowtan, l'ordre fut donné à l'instant même de se saisir de lui comme étant disposé à commettre quelque insulte. La populace, par milliers, intervint, demandant à connaître ce que cet homme avait fait ; mais pour toute réponse, on fut sommé par l'Alderman au nom du roi, de lui prêter assistance pour arrêter l'individu inoffensif. La foule n'était pas disposée à le laisser conduire en prison sur un pareil prétexte, elle facilita au contraire son évasion, invectivant le corps municipal de ce qu'il dépensait de l'argent pour l'archevêque, lorsqu'il y avait tant de pauvres gens dans le besoin.

Dès ce moment la populace commença à s'irriter, et se porta à toute espèce d'excès contre ceux qui essayaient de rétablir l'ordre. Aussitôt que la voiture de l'archevêque fut en vue, les cris les plus confus remplirent l'air ; et quand sa grâce arriva au Guildhall, les sifflets et les murmures étaient effrayants. Cet homme vénérable en était très-agité ; il tremblait violemment et fit la plus grande partie de la route au milieu de maisons dont les portes étaient soigneusement fermées. Après qu'il eut légèrement goûté au repas et porté la santé des dames, on fit avancer la voiture ; et sa grâce se plaça dedans, évidemment livrée à de vives alarmes.

Les sifflets et les murmures recommencèrent, des projectiles de toute espèce furent lancés contre la voiture.

Quand sa grâce fut entrée dans l'enceinte de la cathédrale, les portes en furent immédiatement fermées. Quelques centaines de personnes s'étaient introduites à l'avance et s'étaient placées dans les cours où les cris et les sifflets prirent une nouvelle force. Austen, chef de l'église, voulut prendre un des mutins au collet et fut terrassé à l'instant même par un des spectateurs.

Sa grâce n'a reçu aucune blessure. Une des glaces de la voiture a été brisée.

Trois personnes ont été arrêtées et comparaitront aux assises. Il circule une adresse où l'on désapprouve hautement ce qui a eu lieu.

#### HOLLANDE.

LA HAYE, 14 août. — Une lettre adressée de la citadelle d'Anvers à l'*Handelsblad*, décrit avec beaucoup de détails ce qui s'est passé en dernier lieu à cette forteresse ; mais elle ne dit pas un mot du décès et des funérailles d'officiers supérieurs qui, suivant quelques journaux belges, étaient morts et enterrés à la citadelle.

— La même feuille, dans un article de Flessingue, le 11, dit que, depuis le commencement du mois de juillet, il y avait été envoyé des approvisionnements pour 2 mois, savoir : Flessingue pour 3000 hommes, aux forts de Breskens et Terneuzen pour 1500 hommes, et Bath pour 1000.

— A Amsterdam, depuis quelques jours, on négocie des obligations de l'emprunt Rothschild, de 24 millions ; à la bourse du 13 elles ont été cotées à 75 5/8.

#### FRANCE.

PARIS, 14 août.

La famille royale est revenue hier à Paris.

— M. de Talleyrand est arrivé le 12.

— Il doit y avoir ce soir à St-Cloud conseil des ministres qui sera présidé par le roi. M. de Talleyrand doit y assister.

— Hier, à l'issue du conseil, M. le ministre des affaires étrangères est parti pour les eaux de Plombières. Le porte-feuille de M. le comte Sébastiani sera remis par intérim à M. le ministre du commerce et des travaux publics.

— Dans une promenade que M. de Talleyrand a faite en calèche aux eaux de Bourbon-l'Archambault, il a versé, et quoique la chute n'ait pas été grave, il a été saisi d'une toux violente et l'esprit du malade paraît affecté ; cet accident pourrait bien retarder son départ pour Londres.

On croit qu'il va être chargé de rétablir les négociations au point où elles se trouvaient avant le 67<sup>e</sup> protocole, qui se trouve, comme les autres, réduit au néant.

Il sera précédé dans cette cour par M. de Flahaut.

— Un courrier extraordinaire, venant de Constantinople, est arrivé hier au ministère des affaires étrangères, et a apporté au gouvernement la ratification du traité définitif de délimitation de la Grèce.

— Hier matin, entre six et sept heures, M<sup>me</sup> la vicomtesse de Nays, arrêtée à Brest, comme prévenue d'avoir participé au vol des médailles de la bibliothèque royale, est arrivée à Paris. Elle est à la préfecture de police.

— On vient de mettre en vente une notice fort touchante sur le duc de Reichstadt ; elle est de M. Fayot, et paraît accompagnée du portrait du prince gravé au burin.

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, 16 août.

Le Roi et la Reine feront leur entrée solennelle à Bruxelles, dimanche prochain. Il y aura ce jour-là spectacle-gala au grand théâtre.

— Vers 11 heures du matin, le colonel commandant militaire et le gouverneur du Brabant sont partis pour aller recevoir LL. MM. aux limites de la province.

— On fait de grands préparatifs à Molenbeek pour la réception de L. M. qui doivent passer par cette commune aujourd'hui, dans l'après-midi, pour se rendre au château de Laeken.

— Le ministère de la justice, confiant dans la bonté et l'humanité du Roi, vient d'inviter les commissions des prisons à lui adresser un rapport sur les prisonniers qui peuvent avoir des droits à la clémence du prince.

— Le bal que la régence donne au Roi et à la Reine aura lieu le jeudi 23 du courant. La plus grande partie des invitations sont déjà faites.

— Il a été tenu, hier matin, un conseil des ministres qui a duré plusieurs heures ; on croit qu'il s'y est agi de la rédaction de notes diplomatiques dans le sens d'instructions spéciales adressées de Compiègne à notre ministère ; les notes doivent avoir été remises à M. Van de Weyer, qui est parti hier soir pour Londres. (Courrier.)

NAMUR, 17 août.

#### AFFAIRE TORNACO.

Samedi dernier, 11 août, la Cour Supérieure de justice de Liège, sur le réquisitoire de M. le Procureur-Général, a, en vertu de l'article 259 du code d'instruction criminelle, statué qu'il y aura une tenue extraordinaire d'assises à Namur, à l'effet de juger les individus compromis dans l'affaire dite de Tornaco. Ces accusés sont au nombre de 35, dont 6 en fuite et 29 en prison à Namur depuis la fin de décembre 1831.

Le 10 de ce mois un arrêt de la chambre des mises en accusation les avait décrétés d'accusation pour s'être rendus coupables des crimes mentionnés aux articles 87, 88, 89, 91, 92, 97, 98, 102, 255, 440 et 60 du Code pénal.

Voici les noms des prévenus :

1<sup>o</sup> Auguste Duprel, 2<sup>o</sup> Auguste de Tornaco, 3<sup>o</sup> Victor de Tornaco, 4<sup>o</sup> Antoine-Joseph-Allard de Wauthier, 5<sup>o</sup> Jean-Pierre Schanus, père, 6<sup>o</sup> Joseph Schanus, fils, 7<sup>o</sup> Dominique Bicheler, 8<sup>o</sup> André Bahr, 9<sup>o</sup> Jean-André d'Hime, 10<sup>o</sup> Antoine Fleischmann, 11<sup>o</sup> Michel Geusbitel, 12<sup>o</sup> Henri Hoffman, 13<sup>o</sup> Frédéric Hermans, 14<sup>o</sup> François Hips, 15<sup>o</sup> Jean Klein, 16<sup>o</sup> Nicolas Kremer, 17<sup>o</sup> Guillaume Keuster, 18<sup>o</sup> Frédéric Logis, 19<sup>o</sup> Michel Maissonnet, 20<sup>o</sup> Jean-Guillaume Montbrun, 21<sup>o</sup> Pierre Hirschchauen, 22<sup>o</sup> Jean Reduiger, 23<sup>o</sup> Christophe Spierkel, 24<sup>o</sup> Michel Schœffer, 25<sup>o</sup> Conrad Schœffer, 26<sup>o</sup> Nicolas Steiss, 27<sup>o</sup> Jean-Nicolas Smit, 28<sup>o</sup> Jean Thull, 29<sup>o</sup> Jean-Baptiste Zelen, 30<sup>o</sup> Antoine Kirsch, 31<sup>o</sup> Christophe Lander, 32<sup>o</sup> Jean-Baptiste Temler, 33<sup>o</sup> Amand Mangin, 34<sup>o</sup> Pierre Sander, 35<sup>o</sup> Augustin Frédéric.

Par suite de cette décision, M. Nicolai, Premier Président de la Cour Supérieure, a rendu une ordonnance qui fixe au 3 septembre prochain l'ouverture des assises extraordinaires de la province de Namur, et nomme, pour les présider, M. le conseiller de Faveaux.

Il est encore arrivé hier en cette ville, un détachement de 60 militaires pour le bataillon de réserve du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

— Le 3 de ce mois, vers midi, la foudre est tombée sur la flèche de l'église de la commune d'Auvélais, au canton, a pénétré dans l'intérieur et y a causé des dommages assez considérables.

— On lit dans le *Temps* :

M. de Flahaut va, dit-on, presser à Londres l'exécution des mesures coercitives dont on menace depuis long-temps le roi de Hollande, que l'on s'est cru au moment d'exécuter et auxquelles la France et l'Angleterre paraissent avoir renoncé depuis le 67<sup>e</sup> protocole. M. Van de Weyer est parti ce matin de Compiègne dans le même but. Il se rend d'abord à Bruxelles, pour reprendre ensuite auprès de la Conférence la mission qui lui était confiée et qui acquiert une nouvelle importance par cette levée de boucliers.

— Les membres du comité de commerce, des négocians, propriétaires et habitans d'Anvers ont arrêté, le 14, la rédaction d'une requête au Roi, tendant à supplier S. M. de n'admettre aucune modification quelconque à l'art. 9 du traité du 15 novembre, qui puisse apporter la plus légère entrave à la liberté de la navigation de l'Escaut, pour tous les pavillons, d'Anvers jusqu'à la pleine mer et de la pleine mer à Anvers.

— Quelques journaux annoncent que M. de La Mennais doit se rendre à Bruxelles pour travailler à la rédaction de l'*Union*. Cette nouvelle n'a aucune espèce de fondement. (Union.)

— Nous avons lieu de croire que le séjour de M. de la Mennais en Belgique ne sera que temporaire. (C. de l'Escaut.)

— On mande de Cambrai, 14 août :

Lundi devait présenter une scène touchante : le départ de L. M. était fixé à onze heures ; dès neuf heures les Français et les Belges réunis dans le salon se faisaient leurs adieux avec la plus franche cordialité.

A midi et demi, la famille a paru ; le Roi Léopold donnait le bras à la reine des Français ; Louis-Philippe conduisait sa fille, puis venait M<sup>me</sup> Adelaïde, les princes et princesses les yeux pleins de larmes. La Reine

s'est jetée dans les bras de plusieurs dames, elle est restée plus d'une minute serrée contre la belle et bonne madame d'Hulst, dont la pâleur annonçait la profonde émotion.

Au bas du grand escalier, le roi des Français reçut les derniers embrassements de sa fille qui s'élança brusquement en voiture. Le Roi Léopold resta quelques instans encore; ses yeux étaient mouillés. Les larmes du vénérable roi coulaient en abondance.

Les Belges à la suite du Roi eurent successivement l'honneur de saluer LL. MM., et les princes d'Orléans et de Nemours, leur serrant la main, semblaient leur recommander le bonheur de la Reine leur sœur.

Partout sur leur route jusqu'à Cambrai, LL. MM. ont été reçus par les autorités et les populations avec des cris d'amour et des marques de regret. Elles arrivèrent à Cambrai vers neuf heures; le maréchal Gérard et le baron Mechin les attendaient aux portes; des arcs de triomphe magnifiques avaient été dressés et malgré une pluie assez forte une population immense encombrait les rues.

M<sup>me</sup> la duchesse de Massa et M<sup>me</sup> Le Hon accompagnent la Reine jusqu'à Tournay, MM. de Choiseul, Le Hon et de Marnier accompagnent aussi LL. MM.

Indépendamment des décorations données aux personnes que je vous ai nommées, MM. d'Aerschot, d'Hane, Chasteleer et Prisse ont reçu de fort belles tabatières.

Le Roi Léopold et son épouse ont distribué aujourd'hui des présens aux personnes attachées à l'ex-princesse de France. Ce sont des bagues, des tabatières et autres objets que le Roi des Belges a fait confectionner à Bruxelles.

— On écrit de Lille, le 15 août : L. M. le Roi et la Reine des Belges sont arrivés hier au faubourg de Paris avec la princesse, à 5 heures de l'après-midi; là ils ont changé de voiture.

Le corps municipal, ayant en tête M. le maire de la ville, les attendait.

Le roi et la reine, au milieu des salves d'artillerie et des nombreux vivats, ont fait leur entrée en ville par la porte de Paris, précédés et suivis de tout l'état-major de la place, du régiment des hussards d'Orléans et d'une multitude de peuple tant à pied qu'à cheval et en voiture; la garde nationale à cheval s'y trouvait également. Depuis la porte jusqu'à la préfecture, les régimens de ligne formaient la haie avec la garde nationale; la voiture de LL. MM. était découverte (c'était celle de M. Baudon, receveur-général); le roi et son épouse saluaient gracieusement le peuple répandu sur leur passage.

LL. MM. se sont rendues à l'hôtel de la préfecture, où beaucoup de dames de la plus haute distinction les attendaient, pour les complimenter et offrir des fleurs à la reine.

Un brillant dîner avait été préparé et a duré jusqu'à 9 heures.

A neuf heures et quart, LL. MM. se sont rendues au spectacle, escortées par une compagnie de hussards. Le spectacle se composait du *Bouffe* et le *Tailleur*, et du *Bouquet de Cour*, pièce de circonstance en l'honneur des nouveaux époux.

Un bal auquel s'est rendue une société nombreuse et choisie a suivi le spectacle. Le roi et la reine se sont retirés à minuit. De la douane belge à Tournay, cinq arcs de triomphe ont été dressés.

— Au dernier voyage de Léopold à Ninove, S. M. est arrivée sur les lieux une heure plus tôt qu'on ne l'y attendait. Grand fut l'embarras des autorités. On recourait encore dans la salle de réception; l'aide-de-camp du roi a reçu du sable sur les bottes, on eût dit qu'il venait de voyager à pied; le bourgmestre ne trouvant pas de tire-bouchon sous la main, pour offrir le vin d'honneur au roi, ôta le bouchon avec ses dents. Le roi ne put s'empêcher d'en sourire, et le bourgmestre qui s'en aperçut, se troubla au point de ne pouvoir prononcer que le 1<sup>er</sup> mot de sa harangue : *Sire!*... Magister, aurait dit Léopold: Je conçois votre gêne, vous avez la bouche pleine de cire. Et le roi en riant lui serra la main. (Belge.)

— On écrit de Rome, le 2 août : M. le comte Sainte-Aulaire part demain pour Naples avec sa famille, et n'en reviendra que le 15 septembre.

— D'après un mémoire de M. Boubée, présenté à l'académie française, le choléra paraît n'avoir attaqué que les pays situés sur les terrains mastozoologiques ou d'alluvion, en évitant les terrains primitifs, (voyez n° 192); cette opinion vient d'être encore vérifiée par plusieurs savans notre pays.

Il serait donc curieux d'avoir une carte géologique ou tous les terrains de notre pays fussent indiqués par des teintes de convention; c'est ce que vient de faire M. Jobard d'après les travaux de Cuvier, de Brognard et de d'Omalus d'Halloy.

Nous y voyons qu'une grande partie du Luxembourg, de la province de Namur et de celle de Liège, se trouve dans les conditions pour être préservée du fléau, et pourra offrir une retraite assurée aux personnes qui le redoutent.

Le petit nombre de cas exceptionnels qui se sont déclarés jusqu'ici ont été produits par des importations qui n'ont point implanté la maladie sur ces terrains.

— La *Révolution* (*Courrier des Électeurs*), dont la publication avait été un moment suspendue, reparait depuis dimanche. Nous trouvons ce soir dans cette feuille l'anecdote suivante.

Dans la soirée du 3 août, M. M\*\*\* était chez Tortoni, une dame jeune et mise avec élégance était à une table à côté de celle qu'il occupait. Après quelques ceillades échangées, cette dame sort, M. M\*\*\* la suit, l'accoste, et lui propose de l'accompagner chez elle. Un instant indécise, elle accepte; mais prétextant le danger d'être reconnue et la brutalité d'un mari jaloux, elle demande à être conduite en voiture. Un fiacre qui avait longé, en les suivant, le boulevard des Italiens, se trouve dans cet instant à côté d'eux: ils y montent. Là, cette dame voulant encore éviter d'être compromise, exigea de M. M\*\*\* qu'il voulût bien se laisser

bander les yeux pour être, par ce moyen, dans l'impossibilité de reconnaître l'endroit où ils s'arrêteraient. M. M\*\*\*, sans défiance, accepte; la dame lui bande les yeux, fait semblant de donner des ordres au cocher; la voiture roule près d'une demi-heure et s'arrête dans une rue obscure et déserte, devant un hôtel d'assez belle apparence; ils descendent de voiture. Le cocher refuse l'argent qu'on lui offre, et sans donner à M. M\*\*\* le temps de se reconnaître, l'inconnue l'introduit dans un salon éclairé et richement décoré.

Une porte s'ouvre, trois messieurs entrent; ils sont armés tous les trois. Un d'eux fait quelques pas vers M. M\*\*\*, et, le couchant en joue, lui demande poliment sa bourse. Un second s'avance pour la recevoir, lui détache 4 boutons en or qu'il avait à sa chemise, dédaigne de lui prendre son foulard, et le fouille dans tous les sens. pendant que la dame, devant un miroir, était occupée à arranger ses papillotes. L'opération de la fouille terminée, deux de ces industriels prennent M. M\*\*\* chacun par une main, le font monter poliment dans le fiacre qui était encore à la porte, montent après lui, le mettent entre eux deux, ferment les glaces de la voiture qui part au galop, et après un bon quart d'heure de course, s'arrête dans la rue des Fossés-du-Temple. Là, les taciturnes compagnons de M. M\*\*\* lui firent signe de descendre. Il ne se le fit pas répéter; il descendit, et le fiacre partit au galop.

— Nous avons mentionné il y a quelques jours une correspondance entre les généraux Magnan et Dibbets pour déterminer le rayon de la place de Maestricht; voici une partie de cette correspondance :

Au château de Hocht, 31 juillet 1832.

A Monsieur le lieutenant-général Dibbets.

J'avais eu l'honneur de vous proposer de faire déterminer le rayon militaire de Maestricht par des officiers nommés *ad hoc*, par nous. Vous y avez mis pour condition première, l'évacuation entière de la rive droite de la Meuse; c'était repousser ma proposition, et je n'ai plus voulu y donner suite.

J'apprends aujourd'hui avec étonnement, que l'officier hollandais qui commandait la reconnaissance ce matin, a poussé jusqu'à la barrière *der Heer*, et que sur l'observation du capitaine de lanciers belges, qu'il ne devait pas venir jusque-là, il a répondu que c'était chose convenue entre vous et moi, ce qui n'est pas exact.

Pour prévenir le retour de pareilles rencontres et pour éviter dès-à-présent toute espèce de collision entre nos troupes, j'ai l'honneur de vous informer, M. le lieutenant-général, que j'ai fixé à 1500 mètres à partir de la queue du glacis, le rayon militaire de la forteresse, et que je ferai tirer sur les troupes hollandaises, soit en corps, soit isolées, qui dépasseraient cette limite que connaissent mes postes et que ne franchiront pas mes patrouilles; vous serez en droit aussi, M. le lieutenant-général, de faire tirer sur mes troupes si elles ne restaient pas en-deçà du rayon.

Toutefois j'ai l'honneur de vous annoncer que je continuerai à occuper Smermaes, alors même qu'il serait dans les limites que je fixe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le lieutenant-général, etc.

Signé MAGNAN.

Voici la réponse du général Dibbets :

Maestricht, le 1<sup>er</sup> août 1832.

A M. le général Magnan.

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre en date d'hier, reçue ce matin, que je ne puis reconnaître la limite que vous avez fixée et que mes reconnaissances continueront à se diriger à la distance que les circonstances me sembleront devoir exiger.

Veillez, M. le général, recevoir l'assurance de ma considération distinguée. *Le lieutenant-général commandant supérieur de la forteresse,*

Signé DIBBETS.

On se rappelle qu'un parlementaire hollandais fut ensuite chargé d'annoncer au général Magnan que sa proposition, refusée d'abord, était acceptée; depuis, les diverses positions des troupes ont été prises en raison de cette convention.

— On a jugé le 8 à Londres un individu accusé d'avoir assommé un M. John Paas avec une barre de fer, et d'avoir ensuite coupé le corps en morceaux qu'il a brûlés pour faire disparaître les preuves du crime. Voici comment les journaux rendent compte de ce procès :

James Cook, pendant qu'on lisait l'acte d'accusation, tira de sa poche un *Nouveau-Testament* et parut s'occuper à le lire.

Le juge lui ayant adressé la terrible question : Etes-vous coupable ou non coupable ? il répondit d'une voix très-intelligible, Coupable !

Après une courte pause, le juge dit : Je suppose que vous connaissez les conséquences de votre déclaration.

*L'accusé.* Je les connais.

*Le juge.* La faites-vous après une mûre réflexion ?

*L'accusé.* Oui !

*Le juge.* Persistez-vous dans votre déclaration ?

*L'accusé.* Oui !

Le juge mit alors sur sa tête le voile noir, et d'une manière solennelle il condamna le prisonnier à être pendu vendredi prochain, et attendu les circonstances atroces de son crime, il ordonna que de plus son corps serait suspendu dans des chaînes à la potence.

— D'après les notes officielles, il a été tué en Suède, en 1830, 139 ours, 498 loups; 217 lynx, 8,163 renards, 58 gloutons, 1,219 martres et loutres. 31 castors, 987 chiens de mer, 175 aigles, 38 grands-ducs, 1,278 faucons et hibous.

— On écrit de Constantinople que le chef d'une maison de commerce grecque, sujet russe, a été saisi et exilé en Asie, comme prévenu d'avoir une correspondance qui compromettrait la sûreté du gouvernement turc.

Ibrahim-Pacha poursuit ses succès en Syrie; 16,000 Egyptiens se trouvent déjà près d'Alep, et menacent cette ville.

POÉSIE.

L'Observateur du Hainaut contient dans son dernier numéro la pièce suivante, qu'il dit avoir été faite il y a un an, lorsque le Roi Léopold était aux avant-postes, s'opposant à l'irruption si loyale de nos anciens frères du nord.

Nous reproduisons cette pièce, qui, indépendamment du mérite littéraire, contient l'expression de sentimens fort honorables pour son auteur.

LE TREIZE AOUT.

Hic manus ob patriam pugnando vulnera passi. VIRGILE.

Ils avaient reparu ! — La jeunesse, l'enfance, Marchait, courait, s'armait, volait à la défense; Soldats improvisés, dignes d'un meilleur sort! Helas! ils ignoraient qu'ils couraient à la mort; Que, sans ordre, sans chefs, leur valeur insensée, Sous le couteau fatal donnait tête bais-ée; Qu'incertains et troublés, éparés au moindre choc, L'ennemi sur leurs flancs allait tomber en bloc, Et que, dernier témoin d'une lutte énérgique, Dans la tombe avec eux descendrait la Belgique!

Non! La Belgique encor peut tressaillir d'orgueil! Non, sa gloire n'est point flétrie! Malgré ces cris de mort, malgré ces chants de deuil, Elle vit encor, la Patrie!

Elle vivra plus belle, elle vivra par vous, Soldats! — car votre sang a lavé ses injures, Et l'Europe, attentive à l'effort de vos coups, N'avait pas d'yeux pour les parjures.

Point de reproches vains, point de haine pour eux! N'allons pas, en soufflant sur des cendres éteintes, Du remords qui les cuit redoubler les atteintes: Qui trahit son pays est assez malheureux!

Qu'ils dorment dans l'oubli qui déjà les réclame! Dérôbons à nos fils et le nombre et le nom De ces lâches, sans foi, sans patrie et sans âme, Restés sourds au bruit du canon.

Ne parlons que de vous, de vous seuls! — Que l'Histoire Sur vous seuls, ô martyrs! concentre son flambeau! Certé, elle est belle la victoire; Mais un pareil trépas est encor bien plus beau.

Ils ont vu, nos vainqueurs, quel courage énérgique Fermente dans un peuple ardent à se venger, Et, s'il reparaissait au sein de la Belgique, Ce qu'on ferait de l'Etranger.

A son renom de gloire, oui, le Belge est fidèle; Et dans ces jours affreux de sanglant désarroi La Belgique par vous se montra digne d'elle, Oui, digne d'elle et de son Roi!

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici le discours adressé au Roi et à la Reine par Mgr. l'Evêque de Meaux, lorsqu'il a consacré leur mariage.

« En présidant au nom de l'Eglise à la cérémonie religieuse qui doit consacrer cette auguste alliance, qu'il nous soit permis de rester étranger à toutes les louanges comme à toutes les considérations humaines, dont elle est naturellement le digne et important objet. D'autres pensées occupent notre esprit; et ces pensées recueillies dans nos livres sacrés conviennent davantage à la sainteté de nos fonctions et répondent mieux aussi sans doute à l'attente de cette royale assemblée.

« Avec quelle complaisance, en effet, dans ce moment solennel et imposant, nous aimons à rappeler en nous-mêmes et à retracer ici l'image céleste de cette femme forte dont l'Esprit-Saint s'est plu lui-même à consacrer la mémoire et à publier l'éloge! Nul mérite n'est comparable au sien, dit l'Ecriture; et tous les trésors de l'univers, et tous les sceptres du monde n'en sauraient égaler le prix et la valeur. L'heureux époux qui en est favorisé jouit dans sa douce société d'une paix profonde et d'une joie sans mélange. Sûr de son affection et de sa fidélité, il se repose sur elle avec une sécurité entière des soins de sa famille. Toujours à la hauteur de sa situation, on la voit porter dans toute ses démarches une noblesse et une dignité qui se soutiennent également dans la dépendance du devoir et dans la supériorité du rang: obéir avec majesté, commander avec réserve, suivre la loi et la donner, et servir à la fois de spectacle et d'exemple. Bonne et généreuse, elle écoute avec un tendre intérêt le récit de toutes les misères, et ses abondantes largesses deviennent l'inépuisable ressource de tous les malheureux. Revêtue de force et de beauté, la loi de la clémence est sans cesse sur ses lèvres; et l'éclat de ses vertus qu'elle s'efforce en vain de cacher, trahit son humilité aux yeux de tout le monde et rejaillit jusque sur son époux. Magnanime enfin, et d'une humeur toujours égale, on la verra tranquille et calme dans la mauvaise comme dans la bonne fortune; elle sera, au déclin de la vie et à l'approche même de son dernier moment, comme elle l'était dans ces jours brillants où, parée de ses ornemens de fête, elle recueillait avec une joie modeste les louanges de son époux, les caresses de ses enfans et les applaudissemens de tout son peuple. »

« Voilà, Sire, quelques-uns des traits de cette femme incomparable, que la sagesse elle-même nous représente comme l'héroïne de son sexe et le modèle accompli des épouses et des mères. Votre Majesté en a sous les yeux, dans l'auguste mère qui nous écoute, l'une des images les plus parfaites qui aient jamais paru sur la terre. Voilà aussi, nous osons le dire avec une juste confiance, les fruits heureux de notre sainte religion. En Prince judicieux vous êtes venu les chercher dans notre France, où ils

sont cultivés avec tant de succès par les soins d'un père, qui sait allier ce que la tendresse a de plus vif et de plus profond aux devoirs multipliés, et aux occupations infinies qui remplissent sa vie, et par ceux de toute une famille dont les nobles et douces vertus vous étaient connus depuis long-temps. Cet illustre rejeton de grâce et de piété, transporté par vous sur une terre amie, y croîtra comme sur son sol natal pour y faire la consolation de votre vie ainsi que la gloire et le bonheur de votre peuple. Princesse accomplie dans un âge où l'on ne donne ordinairement que des espérances, elle fera briller sur son trône cet accord, si touchant et si rare, des grâces naturelles et d'une sincère modestie; d'un caractère ferme et prononcé pour le bien, mais tempéré par la douceur d'une véritable piété; d'un esprit agréable à-la-fois et solide, accoutumé à garder les bornes que la vraie sagesse sait placer entre l'honnête liberté qui fait chérir la vertu, et cette retenue sévère qui confond le vice jusque dans la pensée: elle y fera briller enfin toutes les aimables qualités d'une âme innocente et pure, qui, comme dans son auguste mère, font le charme de la vie et le plus-bel ornement de son sexe.

« Recevez-la donc en ce moment, Sire, recevez-la des mains de la religion, qui en confiant à votre tendresse un dépôt si cher, pense avec joie qu'elle place sa piété et sa vertu sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté même. Recevez-la des mains d'une auguste famille, dont elle a toujours fait l'ornement et la joie, et qui se repose maintenant sur vous avec une bien douce assurance du soin de son bonheur. Recevez-la enfin des mains de la patrie, qui voit dans cette illustre alliance des gages de paix et de sécurité pour l'avenir, et qui en applaudissant à votre bonheur, ne peut s'empêcher en même temps de s'associer à tous les regrets que son éloignement inspire à de nobles cœurs.

« Puisse la nation que vous gouvernez, Sire, partageant avec vous le trésor que vous lui apportez, dire comme nous de notre princesse, et répéter long-temps dans les transports de sa joie, ces paroles dans lesquelles l'Esprit-Saint a renfermé tant d'éloges: Beaucoup d'autres ont fait la gloire et l'admiration de leur peuple; mais cet ange de bonté et de douceur les surpasse toutes par sa sagesse et par la réunion touchante des qualités les plus admirables et des plus excellentes vertus! Multæ filiae congregaverunt divitias, tu supergressa es universas. (Prov. 31. 20.) »

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 14 août.

Table with 4 columns: Graines, Huiles, Tourteaux, and various oil types like Colza, Oeillette, Id. bon goût, Lin., Caméline, Chanvre, Huile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSES.

(Le 15, pas de bourse à Anvers à cause de la fête.)

BRUXELLES, 14 août.

Table with 2 columns: Item (Emprunt de 12 millions, etc.) and Price/Value.

PARIS, 14 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 95 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 90 50. — 4 p. cent, 83 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 25. — Act. de la banque, 1657 50. — Certificat Falconnet, 81 25. — Cortès d'Espagne, 12 1/8. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 0/10. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 1/4. — Emprunt d'Haiti, 000 00. — Emprunt belge, 77 3/4. — Emprunt romain, 80 0/10.

AMSTERDAM, 14 août.

Dettes actives 44 5/16. Billets de change 17 3/8. Synd. d'amortissement 74 0/10. Rente perp. d'Amsterdam 50 7/8. Métalliques 85 1/2.

LONDRES, 13 août.

Consolidés, 83 3/4 à 7/8; peu d'affaires.

VIENNE, 6 août.

Métalliques. — 87 1/4. Act. de la banque 1139.

MARCHÉ DE NAMUR, du 16 août.

Table with 2 columns: Item (Froment, la rasière, Seigle, Avoine, Pommes de terre, Beurre) and Price.

ANNONCE

1875. Lundi, 20 août 1832, il sera procédé à la vente publique des objets mobiliers délaissés par feu M. Arnould père, consistant en quantité de meubles mahony et autres, deux très-belles pendules, beaucoup de matelas, porcelaines, cristaux, glaces, et autres objets trop longs à détailler.

Cette vente aura lieu ledit jour, à deux heures précises, rue de l'Ange, à la recette de M. Ts CHARNER, directeur de ventes à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.